

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 81 (1993)

Heft: 12

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

<i>Suisse Actuelles</i>	4
<i>Elections: la place des femmes</i>	
<i>Initiative du 3 mars:</i>	
<i>la fin d'un bastion?</i>	
<i>Pleins feux sur l'avortement</i>	
<i>Dossier</i>	8
<i>Partager un emploi:</i>	
<i>la grande illusion?</i>	
<i>Faut pas rêver</i>	
<i>Un siège à deux places</i>	
<i>Le duo pédagogique</i>	
<i>Monde</i>	13
<i>La fille du Pakistan</i>	
<i>Société</i>	14
<i>Le sexe des valeurs</i>	
<i>Femmes Actuelles</i>	15
<i>Géraldine Ferraro:</i>	
<i>une voix différente</i>	
<i>Béatrice Despland:</i>	
<i>l'assurance au quotidien</i>	
<i>Cantons Actuelles</i>	18
<i>Tessin: illusoire eldorado</i>	
<i>Cultur... elles</i>	21
<i>Femmes bibliques:</i>	
<i>portraits en relief</i>	
<i>Toni Morrison: le rôle des Noirs</i>	
<i>Aventure clandestine</i>	
<i>à lire</i>	
<i>Sculpture</i>	28
<i>Femme en croix</i>	

Photo de couverture: Esther.

Illustration tirée des Femmes célèbres de la Bible dans la Littérature et dans l'Art (voir p. 21).



Gare aux terrains minés!

Le partage de l'emploi pourrait bien s'avérer à long terme la seule solution qui s'inscrit dans une perspective d'égalité entre femmes et hommes. Il permet le partage du travail rémunéré, mais également de toutes les autres tâches à accomplir dans la société, comme l'éducation des enfants, l'entretien du ménage ou les soins aux personnes âgées. En parallèle se développerait le partage des responsabilités politiques, comme le suggèrent déjà plusieurs initiatives prises en Suisse.

Ce postulat signifie une stratégie politique à long terme. Or, à l'heure actuelle, cette réflexion ne dépasse guère une législature, et encore...

Et les décisions politiques tombent, au coup par coup, dictées par des besoins ponctuels, imposées par les impératifs économiques, sans être confrontées à un projet politique global. Ainsi, les milieux économiques, qui s'opposent vivement au projet de loi fédérale sur l'égalité des salaires, sont les mêmes qui ont exigé la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes. Or, le travail de nuit n'est qu'une interprétation perverse de l'égalité. Il ne fera avancer ni l'égalité professionnelle ni la notion de partage du travail non rémunéré. Il contribuera surtout à améliorer la productivité de certaines entreprises.

D'autres décisions au nom de l'égalité poursuivent un but moins apparent, celui de renflouer les caisses vides des collectivités.

Prenez le service de défense contre l'incendie. Un arrêt du Tribunal fédéral contraint les cantons à adapter leur propre législation concernant l'obligation de servir, à la lumière de l'égalité constitutionnelle des sexes. Jusque-là rien à redire. Nombreux sont les pompiers qui s'accordent à penser que les femmes sont aussi aptes que les hommes à tenir une lance ou à grimper sur une échelle. Seulement, mesdames, si vous rêviez depuis votre tendre enfance de devenir pompier, votre tour n'est pas encore venu. Les effectifs sont limités aux besoins de la commune. Et une forte majorité d'entre elles ont déjà suffisamment de volontaires pour remplir cette tâche. Par contre l'égalité, vous l'aurez. En payant votre taxe d'exemption!

Après le service de défense contre l'incendie, on voit poindre l'armée et sa taxe militaire, la protection civile, etc.

Autre exemple, l'augmentation de l'âge de l'AVS. Que d'hésitations, de discussions, de compromis au sein du Conseil national pour faire admettre l'idée de splitting et de bonus éducatif. Mais quelle rapidité pour trouver comment récupérer 800 millions de francs en augmentant l'âge de l'AVS. Des mesures qui touchent les milieux les plus défavorisés, ceux où les salaires sont les plus bas, et les différences salariales entre femmes et hommes les plus grandes.

Avec une politique à la petite semaine, on s'achemine très rapidement vers le démantèlement social, comme le dit Béatrice Despland dans l'interview qu'elle nous a accordée, et le retour silencieux des femmes dans leur foyer.

Un projet de société cohérent, voilà ce que les partis, et les syndicats, doivent proposer. Dans une perspective véritablement démocratique, donc paritaire. Le terrain du féminisme est aujourd'hui miné. Dans l'intérêt des femmes – et des plus démunis – il est impératif qu'elles participent aux prises de décisions. Même s'il faut dans un premier temps passer par des quotas.

Sylviane Klein